

# SEANCE DU 26 Juin 2015

\*\*\*\*\*

**Nombre de conseillers en exercice : 11**  
**Nombre de conseillers présents ou représentés : 11**  
**Nombre de conseillers votants : 11**

Le vingt six Juin deux mil quinze, le Conseil Municipal de la commune d'argenvières dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de MAUPLIN Jean-Claude Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : **19/06/2015**

**PRESENTS** : M. MAUPLIN Jean-Claude, Maire, Mme MENARD Francine, Mme BRUNET Christine Annick, M. GERMAIN Bruno, Mme BROC Caroline, M. FOURMENTRAUX Yves, M. MARTIN José, M. MICHAUD Frédéric

**ABSENTS** : Absent(s) ayant donné procuration : M. PROST André à M. MARTIN José, Mme TRINQUET Simone à Mme BROC Caroline, M. CHAMPROUX Martial à Mme MENARD Francine

**ABSENTS :**

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme MENARD Francine

## ► **Répartition du FPIC**

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité que la Communauté de Communes BERRY LOIRE VAUVISE adopte une répartition dite « libre » du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour l'exercice 2015 à concurrence de 50 % du solde de droit commun revenant à chaque commune excepté pour la commune de Beffes qui a un solde négatif.

Par conséquent pour la commune :

Le montant prélevé définitif sera de 1 227€

Le montant reversé définitif sera de 6 179€

Le solde définitif du FPIC sera de 4 952€

– *Acte déposé à la préfecture du Cher, le 01/07/2015*

## ► **Communauté de Communes Berry Loire Vauvise : modification des statuts**

Monsieur Le Maire donne lecture du courrier concernant le projet porté par les professionnels de santé de se regrouper en maison de santé dans un bâtiment construit par la Communauté de Communes Berry Loire Vauvise, le conseil communautaire de l'EPCI, s'est réuni le 08 juin 2015 pour décider la modification statutaire en ajoutant la compétence suivante :

1 - Développement économique

1-1 Réalisation d'opérations immobilières à vocation économique

1-1-1 Construction d'un bâtiment destiné à la location des professionnels de santé regroupés en maison de santé

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité

- d'adopter la modification de l'article des statuts, proposée et votée par la Communauté de Communes Berry Loire Vauvise lors de sa réunion du 08 juin 2015.

- de demander à M. le Préfet du Cher de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts de l'EPCI.

– *Acte déposé à la préfecture du Cher, le 01/07/2015*

### **► Participation cantine scolaire de Sancergues 2014/2015**

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal accepte de régler la participation pour la cantine scolaire de Sancergues de 1.51€ par ticket pour l'année 2014/2015.

– *Acte déposé à la préfecture du Cher, le 01/07/2015*

### **Questions diverses :**

#### Défibrillateur

Il sera installé à coté de l'église.

#### Aménagement des Chaumes

Le dossier est en cours d'étude par les architectes.

Une demande d'aide de fonds FEDER (Europe) va être établie.

#### Panneaux de signalisation

Ils ont été commandés le 16 juin dernier. Ils sont en attente de livraison.

Un devis pour un passage piéton et un panneau "cédez le passage" vont être demandés.